

## La forêt de Bondy est désormais classée en « forêt de protection »

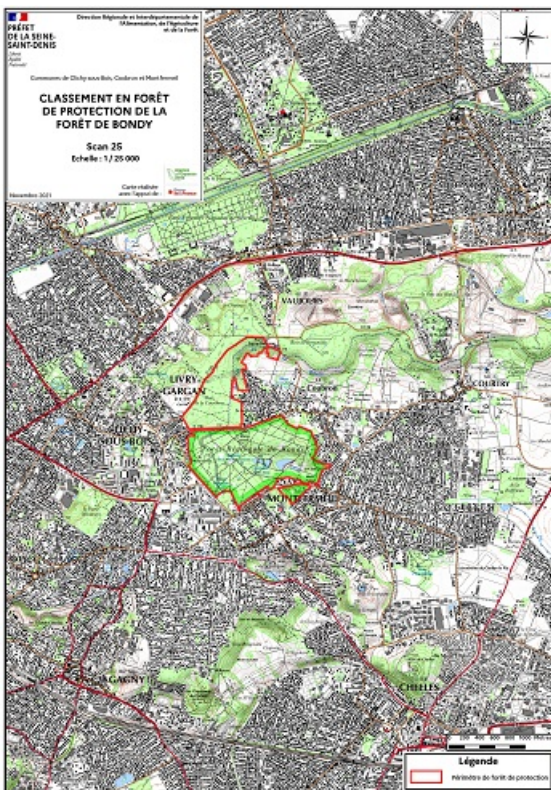


Le décret 2022-1105 du 1er août portant classement comme forêt de protection de la forêt de Bondy sur une partie des communes de Clichy-sous-Bois, Coubron et Montfermeil dans le département de la Seine-Saint-Denis est paru au Journal officiel du 3 août 2022

Cette publication consacre l'aboutissement d'une procédure initiée en 2006, suspendue en 2016 et relancée en 2019. Ce classement est le fruit d'une large concertation et d'un consensus local conduit sous le pilotage du préfet de la Seine-Saint-Denis. C'est une première dans le département de la Seine-Saint-Denis. Il place dorénavant la forêt de Bondy sous un statut assurant la pérennité de ce poumon vert de l'est parisien.



Près de 202 ha de la forêt de Bondy constituée en majeure partie de la forêt régionale sont désormais protégés par ce statut réglementaire le plus protecteur pour une forêt. Désormais, les parties classées du massif seront préservées de tout défrichement et de tout nouveau projet d'infrastructure, d'urbanisation ou d'artificialisation qui porteraient atteinte à leur intégrité, sans pour autant remettre en cause la vocation multifonctionnelle de la forêt.



La forêt de Bondy constitue un territoire exceptionnel à la fois espace de détente et de loisirs. La forêt régionale de Bondy est aujourd'hui une des forêts franciliennes les plus fréquentées avec plus d'un million de visiteurs par an. Cette forêt demeure également un espace de production sylvicole et de préservation de

la biodiversité aux portes de Paris.

## **Coordonnées**

Bondy

## **Liens utiles**

[En savoir plus](#)